



SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

FEDERATION D'ILLE-ET-VILAINE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

-

9 RUE LOUIS KERAUTRET BOTMEL
35067 RENNES

-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31/12/2017



SOCIÉTÉ INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE BRETAGNE ET À LA COMPAGNIE DE RENNES

S.A.S. AU CAPITAL DE 261.120 € - R.C.S. RENNES B 339 101 776
NUMÉRO DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 89 339 101 776

**FEDERATION D'ILLE-ET-VILAINE POUR LA PECHE
ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE**

Association loi 1901

Siège social : 9 rue Louis KERAUTRET BOTMEL
35067 RENNES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2017

Aux membres de l'Association,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la pêche et la protection du milieu aquatique relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Nous précisons que votre Association n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice N-1 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation des réserves

Réserves pour désaccords :

1/ Le traitement des fonds propres de votre association laisse paraître des subventions d'investissements rattachées à l'acquisition de plans d'eau. Le principe de permanence des méthodes n'est pas respecté sur le classement comptable et les modalités de reprise au résultat de ces fonds qui ont le même objet et présentent les mêmes dispositions juridiques.

L'impact de ce traitement comptable représente 97 625 € de produits omis sur les six exercices passées.

2/ La qualification comptable des fonds dédiés est régie notamment par le règlement CRC 99.01 applicable aux associations et ne saurait s'appliquer aux adhésions et aux cotisations.

Les comptes annuels 2017 présentent donc un solde de fonds dédiés de 127 225 € non justifiés.

Le traitement comptable appliqué modifie arbitrairement le résultat 2017 à la hausse de 64 474 €. Le résultat réel de l'association devrait donc être minoré d'autant.

Réserves pour limitation :

1/ En raison de notre nomination comme commissaire aux comptes de l'association sur l'exercice 2017, nous n'avons pu assister à l'inventaire comptable des stocks au 31 décembre 2017. Nous ne sommes donc pas en mesure de nous prononcer sur l'évolution de la marge sur ventes et sur la réalité du solde des stocks au 1^{er} janvier 2017.

2/ Le bâtiment détenu par l'association et faisant office de siège social n'a pas fait l'objet d'une décomposition comptable conforme à la réglementation en vigueur.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes de l'annexe des comptes annuels concernant :

- Les « faits caractéristiques de l'exercice » et notamment les travaux de la Pêchetière (coûts et financements) ;
- « L'état des créances » présentant un prêt accordé à l'une des associations adhérente à la Fédération d'Ille-et-Vilaine.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons procédé à l'analyse du bilan d'ouverture, comme le prévoient la Norme d'Exercice Professionnel 510 et le Code de Commerce.

Nous avons apprécié la réalité et la valorisation des éléments d'actifs immobilisés de l'association au regard des éléments juridiques qui ont été mis à notre disposition.

Nous avons effectué une analyse de la séparation des exercices et de l'exhaustivité des postes de régularisation présents au bilan (subventions, charges, régularisations, ...).

Nos travaux nous ont menés à contrôler le bien fondé et les méthodes de calcul portant sur les provisions pour risques et charges de l'association.

Les travaux en-cours ont fait l'objet de contrôles conséquents ; en lien avec les subventions d'investissements et les endettements bancaires également.

Nous avons procédé à la vérification des règles, méthodes et estimations comptables retenues pour l'arrêté des comptes et détaillées dans l'annexe. Nous nous sommes également assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la pêche et la protection du milieu aquatique à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à RENNES, le 22 Mai 2018

Le Commissaire aux comptes
SAS CAFEX, représentée par

Julien BASLÉ

A blue ink signature, appearing to be 'Julien BASLÉ', written in a cursive style.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	31 432		31 432	31 432		
	Autres immobilisations incorporelles	8 427	8 427				
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	1 330 428	429 529	900 900	917 160	-16 261	-1.77
	Constructions	1 150 399	912 528	237 871	269 815	-31 944	-11.84
	Installations techniques Matériel et outillage	153 124	129 830	23 295	31 790	-8 495	-26.72
	Autres immobilisations corporelles	225 458	156 850	68 609	37 363	31 245	83.63
	Immobilisations en cours	446 495		446 495	64 524	381 972	591.99
	Avances et acomptes	1 543		1 543		1 543	
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	28 000		28 000		28 000	
	Autres immobilisations financières	180		180		180	
Total I		3 375 486	1 637 163	1 738 324	1 352 084	386 240	28.57
Comptes de liaison Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	8 970		8 970	46 198	-37 228	-80.58
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances	584 139		584 139	321 144	262 994	81.89
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	540 068		540 068	688 384	-148 316	-21.55
	Charges constatées d'avance (3)	2 880		2 880	16 203	-13 324	-82.23
	Total III	1 136 057		1 136 057	1 071 930	64 127	5.98
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		4 511 543	1 637 163	2 874 380	2 424 014	450 367	18.58

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

31 432

En Euros.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

MILLE EXPERTISE

MILLE Expertise

CAFEX
Commissaire aux Comptes

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017	12	Exercice N-1 31/12/2016	12	Ecart N / N-1	
		Euros				%	
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	1 064 985		1 064 985			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	388 092		399 957		-11 865	-2.97
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-158 916		-11 865		-147 051	NS
	Autres fonds associatifs						
	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Legs et donations						
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs						
	Ecarts de réévaluation						
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	623 614		268 006		355 608	132.69
	Provisions réglementées						
	Droit des propriétaires						
	Total I	1 917 775		1 721 082		196 692	11.43
	Total II						
	Comptes de liaison						
	Provisions pour risques	1 507				1 507	
	Provisions pour charges	70 941		82 373		-11 432	-13.88
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	127 225		191 699		-64 475	-33.63
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	Total III	199 673		274 072		-74 400	-27.15
DETTES (I)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	306 603		32 929		273 674	831.10
	Emprunts et dettes financières divers	58 081		60 032		-1 952	-3.25
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 886		25 630		28 256	110.25
	Dettes fiscales et sociales	83 129		73 305		9 824	13.40
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	48 500		12 951		35 549	274.50
	Autres dettes	203 363		213 655		-10 292	-4.82
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance	3 372		10 358		-6 986	-67.45
	Total IV	756 933		428 859		328 074	76.50
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		2 874 380		2 424 014		450 367	18.58

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

753 561

418

En Euros.

CAFEX
Commissaire aux Comptes

MILLE EXPERTISE

MILLE Expertise

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1 *	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	157 616	159 977	-2 361	-1.48
Production stockée				
Production immobilisée	4 966	11 057	-6 092	-55.09
Subventions d'exploitation	259 942	303 652	-43 710	-14.39
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	30 377	23 632	6 744	28.54
Collectes				
Cotisations	331 643	339 525	-7 882	-2.32
Autres produits	18 878	15 055	3 823	25.39
Total I	803 421	852 899	-49 477	-5.80
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	102 713	101 905	808	0.79
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	37 228	23 192	14 035	60.52
Autres achats et charges externes	261 886	235 101	26 786	11.39
Impôts, taxes et versements assimilés	23 913	27 918	-4 005	-14.35
Salaires et traitements	326 191	304 373	21 819	7.17
Charges sociales	143 882	142 173	1 709	1.20
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	78 365	65 323	13 042	19.97
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions	4 707	9 161	-4 454	-48.62
Subventions accordées par l'association	75 556	49 812	25 744	51.68
Autres charges (2)	12 632	15 179	-2 547	-16.78
Total II	1 067 075	974 138	92 937	9.54
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	-263 653	-121 239	-142 414	-117.47
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

En Euros.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1 *	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	2 964		6 740		-3 776	-56.02
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	2 964		6 740		-3 776	-56.02
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	741		1 264		-523	-41.41
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	741		1 264		-523	-41.41
2. Résultat financier (V-VI)	2 224		5 476		-3 252	-59.39
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-261 430		-115 764		-145 666	-125.83
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 933		70		1 863	NS
Produits exceptionnels sur opérations en capital	40 931		39 023		1 908	4.89
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII	42 865		39 093		3 771	9.65
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 182		717		3 465	483.11
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII	4 182		717		3 465	483.11
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	38 683		38 376		306	0.80
Impôts sur les bénéfices (IX)	643		1 122		-479	-42.69
Total des produits (I+III+V+VII)	849 250		898 732		-49 482	-5.51
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	1 072 640		977 241		95 399	9.76
Solde intermédiaire	-223 390		-78 509		-144 881	-184.54
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	191 699		258 344		-66 644	-25.80
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	127 225		191 699		-64 475	-33.63
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	-158 916		-11 865		-147 051	NS

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1 *	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
PRODUITS						
Bénévolat		10 234			10 234	
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL		10 234			10 234	
CHARGES						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Personnel bénévole		10 234			10 234	
Prestations						
TOTAL		10 234			10 234	

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

En Euros.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

MILLE EXPERTISE
MILLE Expertise

CAFEX
Commissaire aux Comptes

ANNEXE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

CAFEX
Commissaire aux Comptes

MILLE EXPERTISE

6 Rue des Entrepreneurs
Zone d'Activité La Douve
35850 GEVEZE
02.99.69.58.44

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	7
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	7
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	7
Permanence ou changement de méthodes	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	8
Etat des amortissements	9
Tableau de variation des fonds associatifs	10
Etat des provisions	10
Etat des échéances des créances et des dettes	11
Tableau de suivi des fonds dédiés	11
Autres immobilisations incorporelles	12
Evaluation des immobilisations corporelles	12
Evaluation des amortissements	12
Titres immobilisés	12
Créances immobilisées	12
Evaluation des matières et marchandises	13
Dépréciation des stocks et en cours	13
Evaluation des créances et des dettes	13
Dépréciation des créances	13
Disponibilités en Euros	13
Produits à recevoir	13
Charges à payer	13
Charges et produits constatés d'avance	14
Subventions d'équipement	14
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Valorisation des contributions volontaires	14
Honoraires des commissaires aux comptes	14
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	15
Engagement en matière de pensions et retraites	15

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 874 380.28 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 803 421.45 Euros et dégageant un déficit de -158 915.80 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La fédération a poursuivi les travaux de rénovation de la Pêchetière pour un montant total de 336 k€ sur l'exercice. Ces travaux ont été portés en immobilisations en cours car l'ouverture au public est prévue à l'occasion de la prochaine fête de la pêche les 2 et 3 juin 2018. Une subvention de la Région Bretagne a été obtenue pour 257 k€ (auquel il convient d'ajouter celle de la FNPf perçue en 2015 pour 100 k€).

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif ne s'est produit postérieurement à la clôture de l'exercice.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83, du CRC 99.01 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	39 858		
TOTAL			
Terrains	1 328 424		2 004
Constructions sur sol propre	510 270		
Constructions sur sol d'autrui	330 636		
Installations générales agencements aménagements des constructions	309 493		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	153 124		
Installations générales agencements aménagements divers	5 911		1 493
Matériel de transport	111 827		45 594
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	65 028		3 819
Immobilisations corporelles en cours	64 524		381 972
Avances et acomptes			1 543
TOTAL	2 879 237		436 426
Prêts, autres immobilisations financières			28 180
TOTAL			28 180
TOTAL GENERAL	2 919 095		464 606

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			39 858	39 858
TOTAL				
Terrains			1 330 428	1 330 428
Constructions sur sol propre			510 270	510 270
Constructions sur sol d'autrui			330 636	330 636
Installations générales agencements aménagements constr.			309 493	309 493
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			153 124	153 124
Installations générales agencements aménagements divers			7 404	7 404
Matériel de transport	5 800		151 621	151 621
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 414		66 433	66 433
Immobilisations corporelles en cours			446 495	446 495
Avances et acomptes			1 543	1 543
TOTAL		8 214	3 307 448	3 307 448
Prêts, autres immobilisations financières			28 180	28 180
TOTAL			28 180	28 180
TOTAL GENERAL		8 214	3 375 486	3 375 486

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	8 427			8 427
Terrains	411 264	18 265		429 529
Constructions sur sol propre	330 917	12 443		343 360
Constructions sur sol d'autrui	255 199	16 830		272 029
Installations générales agencements aménagements constr.	294 468	2 672		297 139
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	121 335	8 495		129 830
Installations générales agencements aménagements divers	1 139	640		1 780
Matériel de transport	84 067	16 083	5 800	94 350
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	60 196	2 938	2 414	60 720
TOTAL	1 558 585	78 365	8 214	1 628 736
TOTAL GENERAL	1 567 011	78 365	8 214	1 637 163

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Terrains	18 265				
Constructions sur sol propre	12 443				
Constructions sur sol d'autrui	16 830				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	2 672				
Instal.techniques matériel outillage indus.	8 495				
Instal.générales agenc.aménag.divers	640				
Matériel de transport	16 083				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 938				
TOTAL	78 365				
TOTAL GENERAL	78 365				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 064 985				1 064 985
Réserves :					
Report à nouveau	399 957		-11 865		388 092
RESULTAT DE L'EXERCICE	-11 865	11 865		158 916	-158 916
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement	268 006	393 839		38 231	623 614
Provisions réglementées					
TOTAL I	1 721 082	405 704	-11 865	197 147	1 917 775

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	82 373		14 632		67 741
Autres provisions pour risques et charges		4 707			4 707
TOTAL	82 373	4 707	14 632		72 448
TOTAL GENERAL	82 373	4 707	14 632		72 448
Dont dotations et reprises d'exploitation		4 707	14 632		

La dotation aux provisions pour risques concerne :

- des soldes de subventions que la fédération ne percevra pas sur l'exercice pour 1.507 euros ;
- une provision de remise en état du site d'Antrain pour 3.200 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	28 000	5 600	22 400
Autres immobilisations financières	180		180
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 294	1 294	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	530	530	
Divers état et autres collectivités publiques	524 060	524 060	
Groupe et associés	30 196	30 196	
Débiteurs divers	28 059	28 059	
Charges constatées d'avance	2 880	2 880	
TOTAL	615 198	592 618	22 580
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	28 000		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	306 603	229 847	76 756	
Fournisseurs et comptes rattachés	53 886	53 886		
Personnel et comptes rattachés	39 500	39 500		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	41 116	41 116		
Impôts sur les bénéfices	643	643		
Autres impôts taxes et assimilés	1 870	1 870		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	48 500	48 500		
Groupe et associés	56 185	56 185		
Autres dettes	205 258	205 258		
Produits constatés d'avance	3 372	3 372		
TOTAL	756 933	680 177	76 756	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	300 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	26 326			

Le prêt de 28 k€ a été consenti à la Gaule Fougeraise, remboursable sur une durée de 5 ans (le terme est prévu le 31/12/2022. Ce prêt est consenti moyennant une rémunération prévue à la convention.

L'emprunt de 200 k€ souscrit auprès de la banque postale est un prêt relai qui doit faire l'objet d'un remboursement courant 2018, dès que les subventions Europe et Région relatives à la Pêchetière auront été perçues.

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
COTISATIONS TRAVAUX	16 192	191 700	80 667	16 192	127 225
TOTAL	16 192	191 700	80 667	16 192	127 225

Les fonds dédiés sont issus des cotisations travaux.

Au compte de résultat sont enregistrés :

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les cotisations reçues dans l'exercice et non utilisées à la clôture ;
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées, selon les modalités définies par la Fédération.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	4 669	100.00
Logiciels autres	3 757	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	30 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Travaux divers	Linéaire	10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO).

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées comme suit :

- les stocks de poissons sont évalués au prix de vente toute taxe ;
- les stocks d'aliments sont évalués selon la méthode du "dernier prix d'achat connu" ;
- les stocks d'oeufs sont évalués au coût de revient.

Dépréciation des stocks

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	17 535
Total	17 535

Le montant indiqué est hors subventions à recevoir (investissement, FNPF, Région et Agence de l'Eau) représentant un total de 523.726 euros sur l'exercice 2017.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	115
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 701
Dettes fiscales et sociales	58 691
Total	77 507

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 880
Total	2 880
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	3 372
Total	3 372

Subventions d'équipement

La fédération ne perçoit pas de subventions d'équipement, mais des subventions d'investissements. Certaines subventions d'investissements sont grevées de droit de reprise.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Le bénévolat réalisé par les membres de l'association a fait l'objet d'une valorisation sur l'exercice sur la base d'un taux horaire chargé équivalent à 1 smic horaire au 1er janvier 2017 (soit environ 14 € chargés de l'heure). Il représente sur l'exercice 731 heures.

La valorisation obtenue est une **indication minimale**. En effet, compte tenu de l'expérience et de la compétence des membres intervenant au sein des réunions, une approche à partir de taux horaires plus conséquents serait plus appropriée.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 7.600 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 7.600 euros.
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : néant.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	250 000
Total	250 000

1- Cession à titre de garantie sur emprunt relais La Banque Postale 200 k€, soumise aux dispositions des articles L.313-23 à L.313-34 du Code monétaire et financier, des créances de loyers ("cession Dailly"), selon bordereau de cession de créances pris par acte séparé et signé le 20/09/2017.

2- Nantissement en garantie de l'emprunt Société Générale d'une somme de 50 k€ bloquée sur un compte à terme tenu dans leur établissement.

Engagement en matière de pensions et retraites

La fédération n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite, mais une provision pour charge a été comptabilisée dans l'exercice.

La provision pour départ en retraite a été calculée sur l'hypothèse d'un départ en retraite à l'âge de 62 ans, en référence aux droits acquis au terme selon la convention collective applicable (inclus charges sociales), montant proratisé (ancienneté actuelle divisée par ancienneté au terme).

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
61 ans	moins d'un an	
57 à 60 ans	1 à 5 ans	33 086
52 à 56 ans	6 à 10 ans	
42 à 51 ans	11 à 20 ans	13 775
32 à 41 ans	21 à 30 ans	20 880
moins de 32 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		67 741

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans à l'initiative du salarié
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- table de mortalité TG-05
- taux d'actualisation 2%
- taux moyen de charges sociales : 45%